



LES JEUNES CONSTRUISENT LA PAIX

Inspirant et inspiré par la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies :

Jeunesse, paix et sécurité



QU'EST-CE QUE LA PAIX ?

—

NEGATIVE PEACE

*... is the absence of
violence or fear of
violence.*

+

POSITIVE PEACE

*... is the attitudes,
institutions & structures
that create and sustain
peaceful societies.*

QU'EST-CE QUE LA PAIX ?



- La paix est bien plus que la simple absence de conflit armé ou de violence directe
- Cela inclut également l'absence de violence structurelle et culturelle
- Cela signifie que des éléments tels que l'égalité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de la construction d'une véritable paix
- Une société où tout le monde se porte bien et s'apprécie mutuellement est une société pacifique



Résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité

Adopté le 9 décembre 2015

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU



L'organe a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. Les décisions prises par le Conseil de sécurité

doivent être acceptées et mises en œuvre par les États membres, ce qui donne beaucoup de poids politique aux résolutions.

JEUNESSE, PAIX & SÉCURITÉ



- 2250 première résolution traitant du rôle des jeunes dans la questions de paix et de sécurité - explore par exemple l'impact des conflits sur la jeunesse et l'inclusion des jeunes dans les processus de paix
- Reconnaissance importante du rôle positif que les jeunes peuvent jouer dans la construction Paix – Les jeunes s'impliquent dans la prévention de la violence, la lutte contre l'extrémisme violent, la transformation des conflits et la consolidation de la paix au sein de leurs communautés. Cependant, leur travail manque souvent de reconnaissance et de soutien.



RÉSOLUTION 2250

Adopté à l'unanimité le 9 décembre 2015

Formalise l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité
comme un domaine politique pertinent

Définit les jeunes comme les personnes âgées de 18 à
29 ans

S'appuie sur un mouvement existant de jeunes artisans
de la paix dans le monde entier



RÉSOLUTION 2250

Ce document constitue un cadre politique mondial qui garantit une perspective d'âge dans les questions liées à la paix et à la sécurité, notamment dans les processus de paix, la résolution des conflits, la réhabilitation, la réintégration et la reconstruction post-conflit. Cela signifie que les besoins spécifiques des jeunes et leurs opinions seront pris en compte dans les politiques, les programmes, la répartition des fonds, etc.

5 PILIERS



1. Participation 2.

Protection

3. Prévention 4.

Partenariats 5.

Désengagement et réintégration

PARTICIPATION



La résolution demande aux États membres de

« accroître la représentation inclusive des jeunes dans

prise de décision à tous les niveaux (..) dans les institutions et les
mécanismes de prévention et de résolution des conflits”

prendre en compte la participation et les points de vue des jeunes dans
les négociations et les accords de paix. Cela comprend :

- en tenant compte de leurs besoins particuliers ;
- soutenir les initiatives locales de paix des jeunes ;
- donner aux jeunes les moyens de consolider la paix et de résoudre les conflits

PROTECTION



La résolution demande aux États membres de :

garantir la protection de la vie et des droits humains des jeunes civils dans les contextes de conflit armé, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;

assurer davantage leur protection contre les violences sexuelles et la violence sexiste ;

enquêter sur les crimes perpétrés contre de jeunes civils, notamment les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, et poursuivre ces derniers en justice ;

PRÉVENTION



La résolution exhorte les États membres à :

faciliter un environnement inclusif et propice où les jeunes de différents horizons peuvent favoriser la cohésion sociale et recevoir un soutien pour mettre en œuvre des activités de prévention de la violence ;

créer des politiques favorables aux jeunes qui favorisent leur participation aux efforts de consolidation de la paix ; fournir aux jeunes une éducation de qualité pour la paix ; promouvoir une culture de paix, de tolérance et d'interculturalité et le dialogue interreligieux

PARTENARIATS



La résolution demande aux États membres d'établir et de renforcer des partenariats avec les acteurs concernés en : augmentant le soutien aux organismes des Nations Unies engagés dans la promotion de la paix, du développement et de l'égalité ; impliquer les jeunes pendant et après les conflits lors de l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix ; impliquer les acteurs communautaires et responsabiliser les collectivités locales les personnes, y compris les jeunes, dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion et de l'inclusion sociales.

DÉSENGAGEMENT ET RÉINTÉGRATION



La résolution demande aux États membres de prendre en compte les besoins des jeunes dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en ce qui concerne :

- investir dans les possibilités d'emploi des jeunes pour contrer leur marginalisation ;

- investir dans le renforcement des capacités et des compétences des jeunes pour répondre aux demandes de main-d'œuvre;

- soutenir les initiatives d'entrepreneuriat des organisations dirigées par des jeunes et des organisations de consolidation de la paix.

EN BREF



- Participation : Prendre en compte la participation et les points de vue des jeunes dans les processus de prise de décision, de la négociation et de la prévention de la violence aux accords de paix
- Protection : Assurer la protection des protéger la vie et les droits humains des jeunes civils, et enquêter sur les crimes perpétrés à leur encontre et les poursuivre en justice.
- Prévention : Accompagner les jeunes dans prévenir la violence et promouvoir une culture de tolérance et de dialogue interculturel.

- Partenariats : Impliquer les jeunes pendant et après le conflit lors de l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix, en collaboration avec les acteurs communautaires et organismes des Nations Unies
- Désengagement et réintégration : Investir dans la jeunesse touchée par les conflits armés par le biais d'opportunités d'emploi, de politiques de travail inclusives et d'une éducation promouvant une culture de la paix.

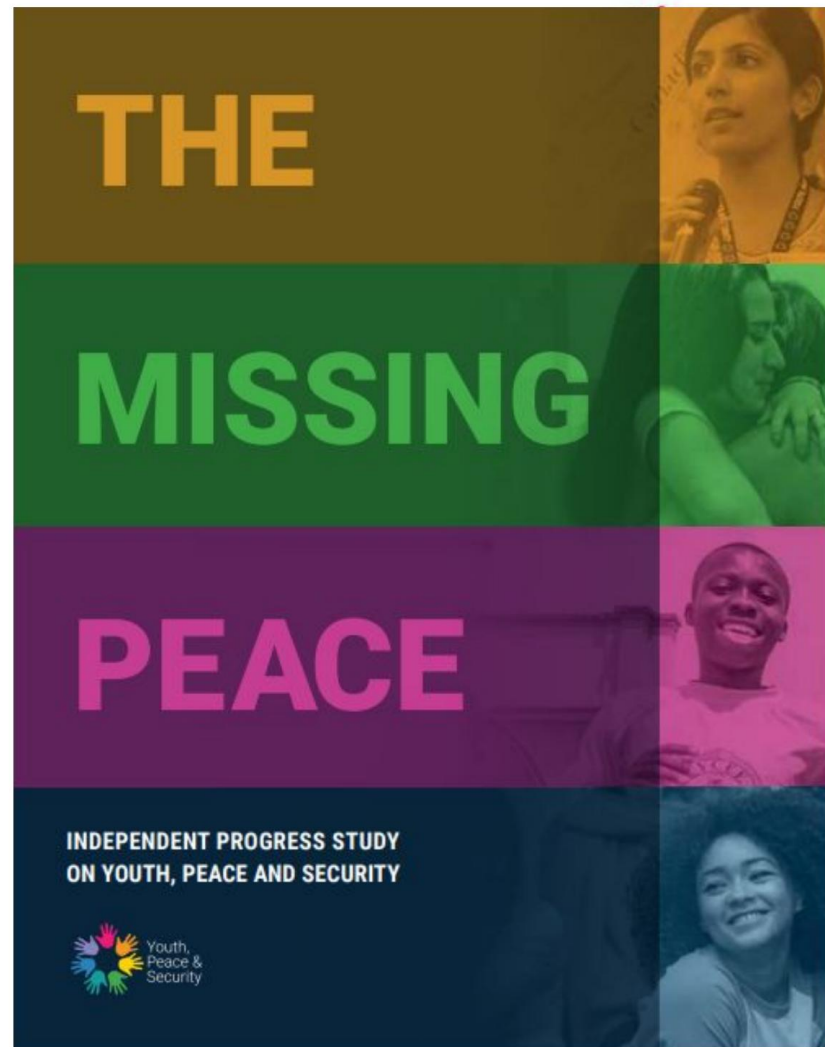
Cette présentation fait partie de la boîte à outils 2250. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : unoy.org/2250-toolkit

Étude d'avancement sur la jeunesse, la paix et la sécurité

Fournit des recommandations et définit une stratégie pour mettre en œuvre la résolution

Quatre thèmes :

- Lutter contre les stéréotypes et les mythes politiques
- Jeunesse pour la paix
- Lutter contre la violence de l'exclusion : de la marginalisation à une inclusion significative
- Du dividende démographique au dividende de la paix



Discussions de groupe



Questions d'appui à la discussion :

1. En quoi ce pilier est-il pertinent dans votre pays ? Ou l'est-il ?
2. Y a-t-il quelque chose que vous ne comprenez pas concernant le pilier ?
3. Quel est votre rêve, quelles actions et quels résultats souhaiteriez-vous voir dans votre pays concernant ce pilier ? Que faut-il faire pour y parvenir ?

Contact



Réseau finlandais pour la jeunesse, la paix et la sécurité

Site Web : 2250finland.fi

Instagram : @youthpeaceandsecurity_finland

Ou envoyez un e-mail au coordinateur :

camilla.ojala@yкнуoret.fi